



Syndicat National des Médecins Spécialisés en O.R.L. & C.C.F

79, Rue de Tocqueville - 75017 Paris - ☎ : 01.44.29.01.28 - ☎ : 01.40.54.00.66

www.snorl.org - E-mail : snorl@snorl.org

Paris, le 14 avril 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

La médecine esthétique : les O.R.L. sont compétents !

Le Syndicat National des Médecins Spécialisés en O.R.L. et Chirurgie Cervico-Faciale (SNORL) soutient la volonté de clarification des pratiques de médecine esthétique, étayée par le rapport coordonné par la Direction Générale de la Santé.

Le SNORL regrette que, parmi les nombreux corps de métiers auditionnés, les ORL-CCF n'aient pas été entendus alors que nous sommes déjà habilités à pratiquer des actes de chirurgie esthétique dans notre domaine anatomique d'activité : soit la face et le cou.

Dans le texte du rapport sus-cité, il est indirectement précisé (2-4) que *"d'autres spécialistes que les CPRE peuvent intervenir dans le domaine de l'esthétique, dans le cadre de la spécialité pour laquelle ils sont inscrits au tableau de l'ordre"*. Sont alors cités parmi d'autres spécialistes les médecins qualifiés en Chirurgie Cervico-Faciale. Ce qui correspond à la Spécialité ORL dont la dénomination officielle est depuis 1995 : "ORL et CCF".

Le SNORL rappelle que, dans la maquette du DES d'ORL-CCF, est dûment mentionné une formation obligatoire, théorique et pratique en chirurgie plastique, reconstructive, et esthétique de la tête et du cou.

Le SNORL demande que la pratique de la médecine et/ou de la chirurgie esthétique soit maintenue dans le domaine des ORL CCF, pour ce qui concerne leur domaine anatomique de la tête et du cou.

Le Président
Docteur Benoît FEGER

Le Secrétaire Général
Docteur Jean Michel KLEIN

Contacts Presse :

Dr. Jean Michel KLEIN - Portable : 06.34.65.50.47

Dr. Benoit FEGER – Portable : 06.74.12.53.26